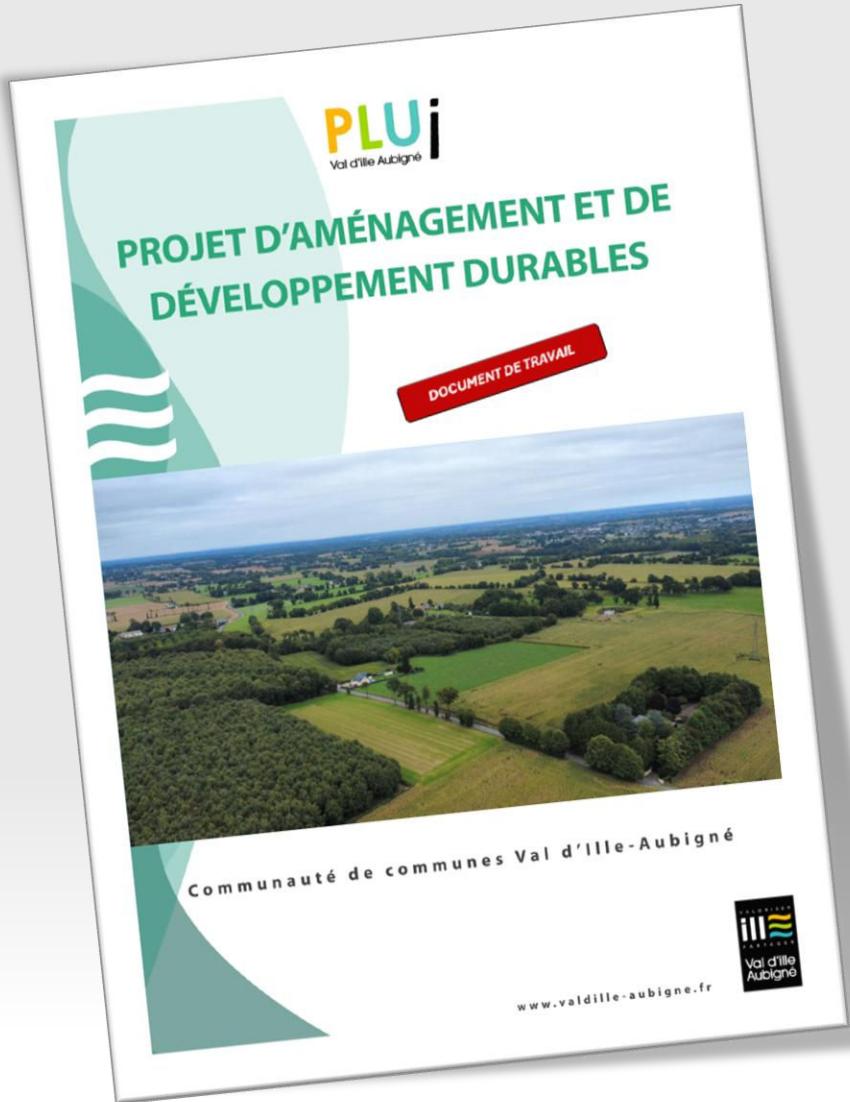


RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ



**Réunion publique
du 4 décembre 2025**



AU PROGRAMME

Le PLUi, c'est quoi ?

Le cadre juridique

Pourquoi le réviser ?

Les grandes étapes de la révision

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Les prochaines échéances

Le calendrier prévisionnel

Comment participer ?



Le PLUi, c'est quoi ?

LE PLUi, C'EST QUOI ?

Le PLUi traduit le **projet global d'aménagement et d'urbanisme** du Val d'Ille-Aubigné pour une douzaine d'années (2028-2039).

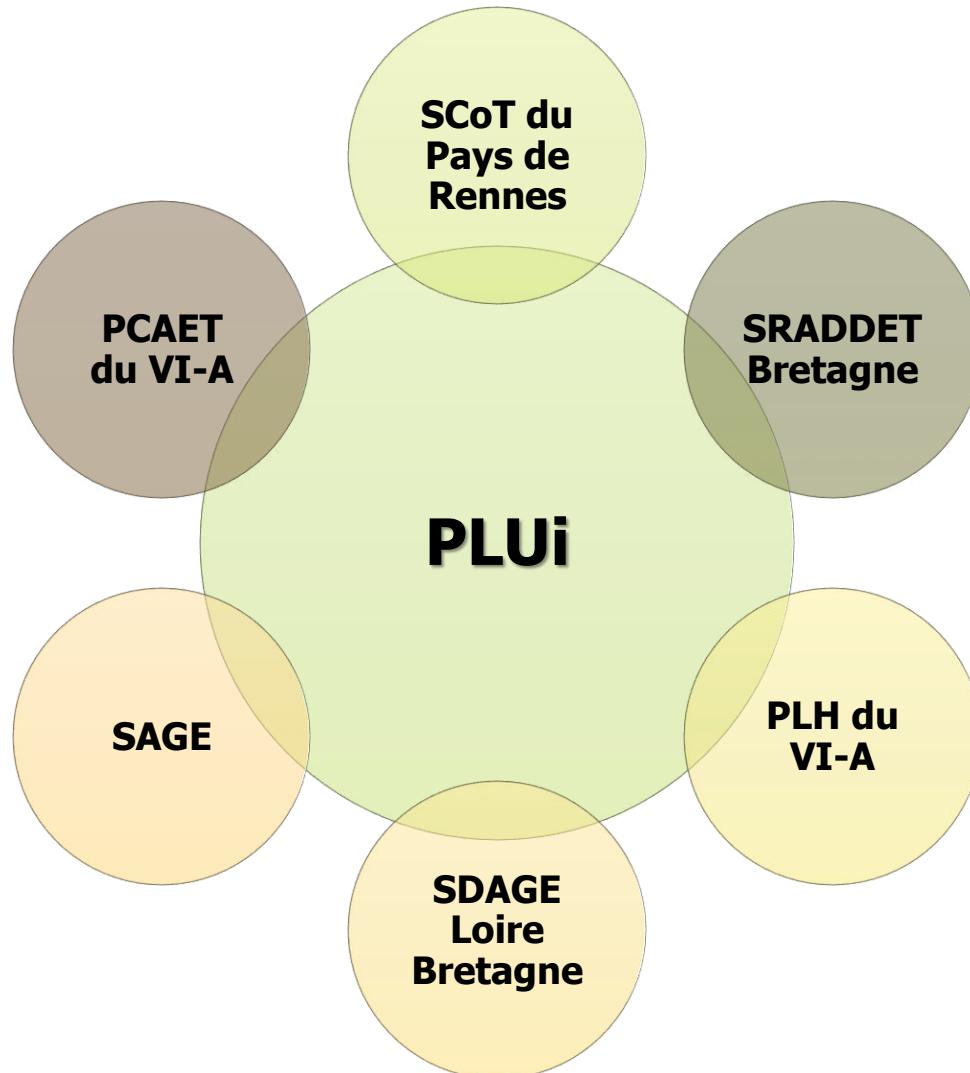
Il s'agit d'un document de planification élaboré à l'appui d'une réflexion **pluri-thématische**.



Il fixe les règles d'utilisation des sols : toutes les constructions, démolitions ou aménagements, qu'ils soient privés ou publics, doivent respecter les règles du PLUi.

LE CADRE JURIDIQUE

Code de l'urbanisme



POURQUOI RÉVISER LE PLUi ?

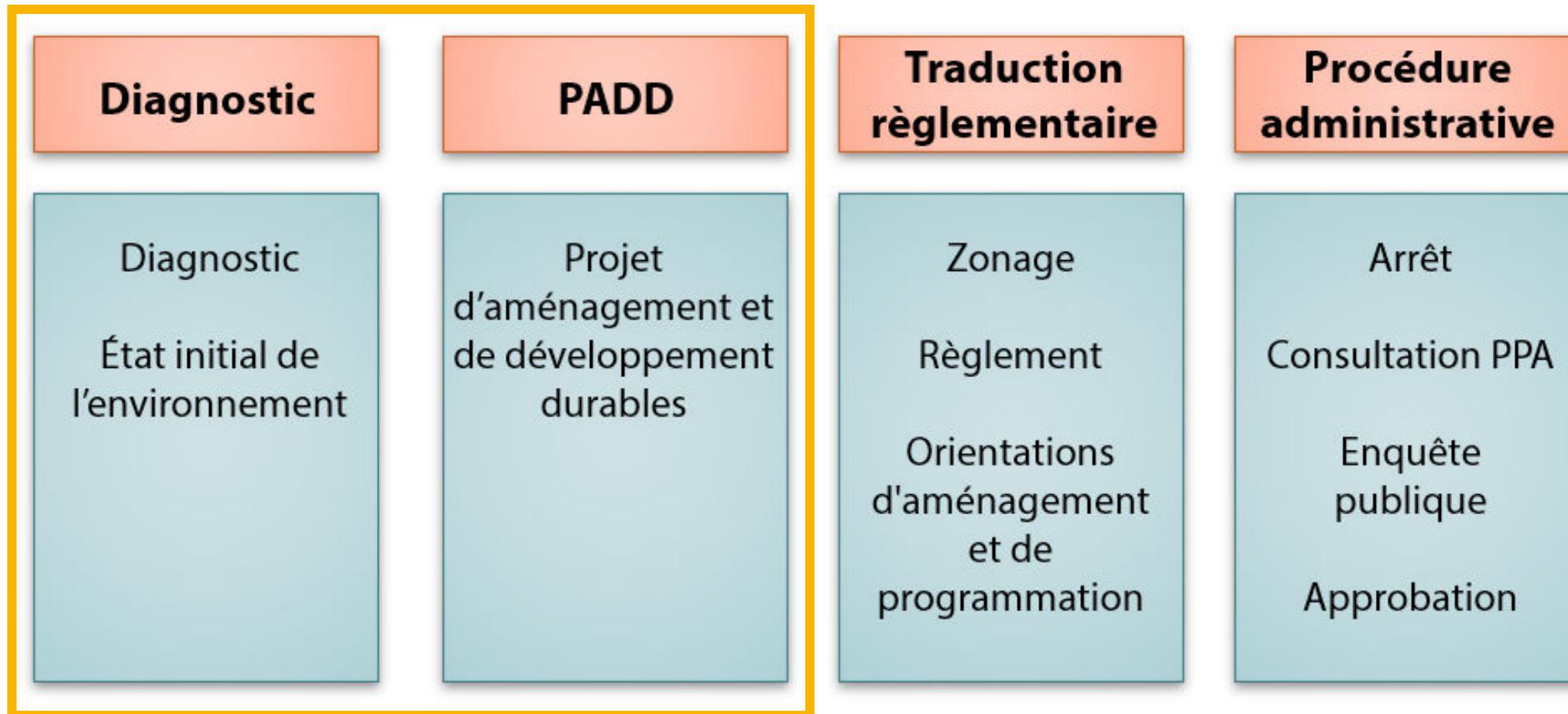
Un premier PLUi approuvé en 2020

- Un contexte **réglementaire** mouvant
 - Notamment l'adoption de la Loi Climat et Résilience
- Une mise en compatibilité avec les **documents supérieurs**
- Une actualisation des **enjeux** du territoire

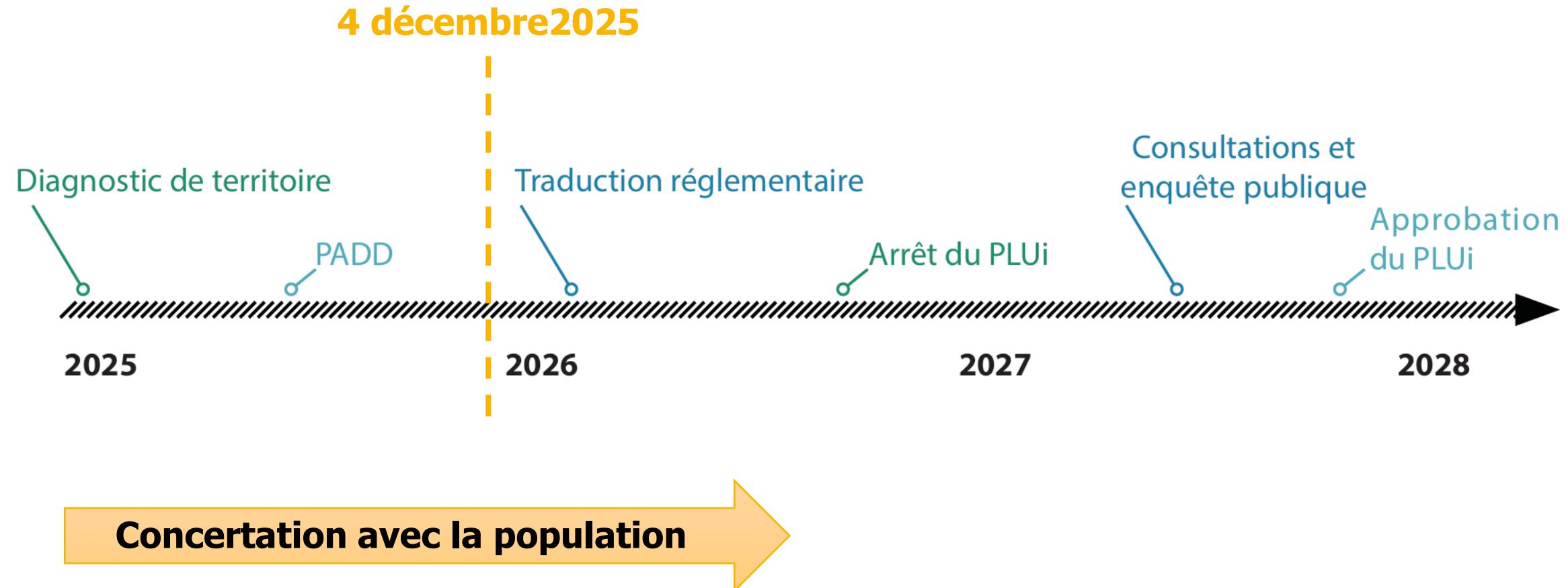


La révision s'inscrit **dans la continuité du document existant.**

LES ÉTAPES CLÉS

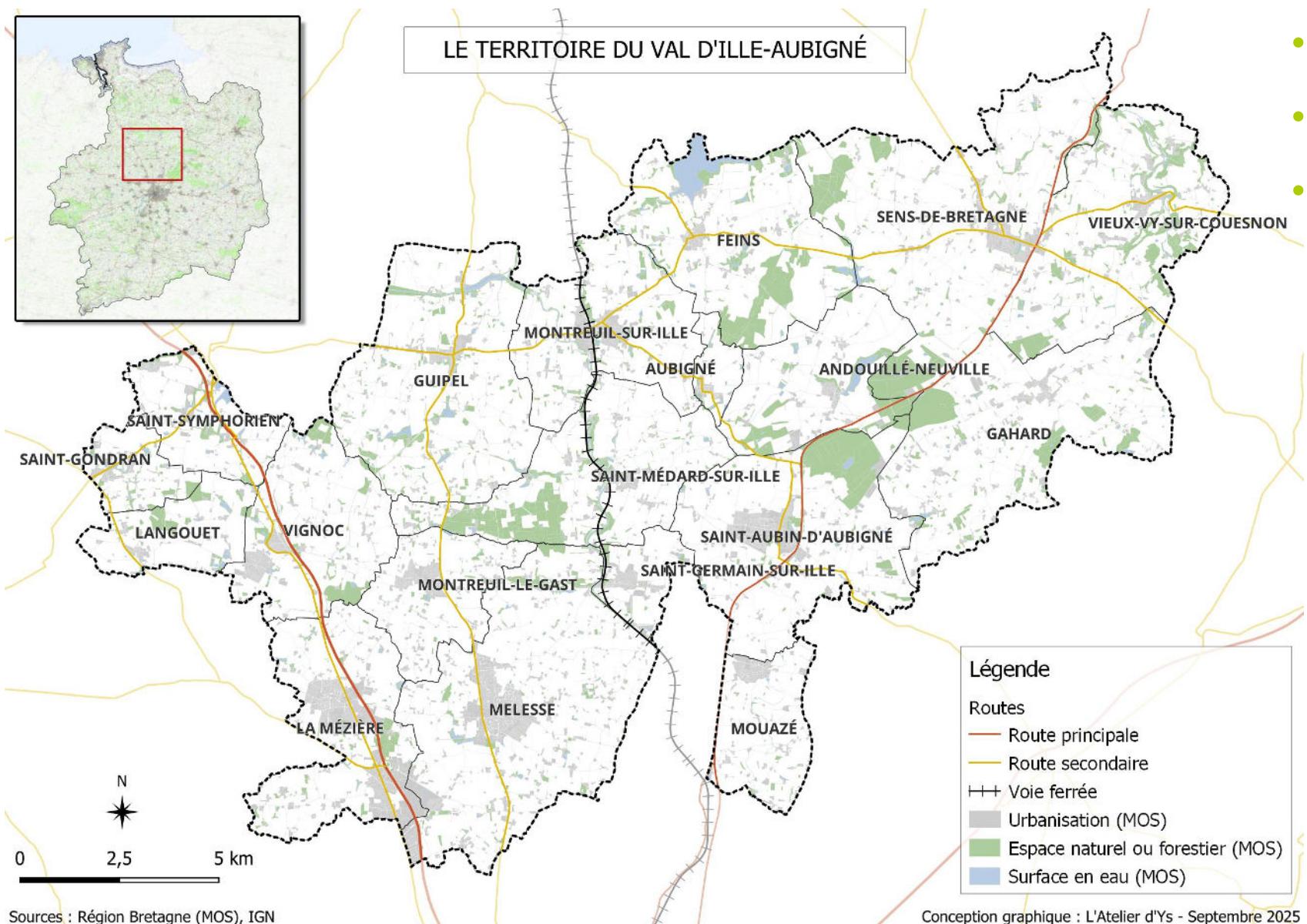


LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL



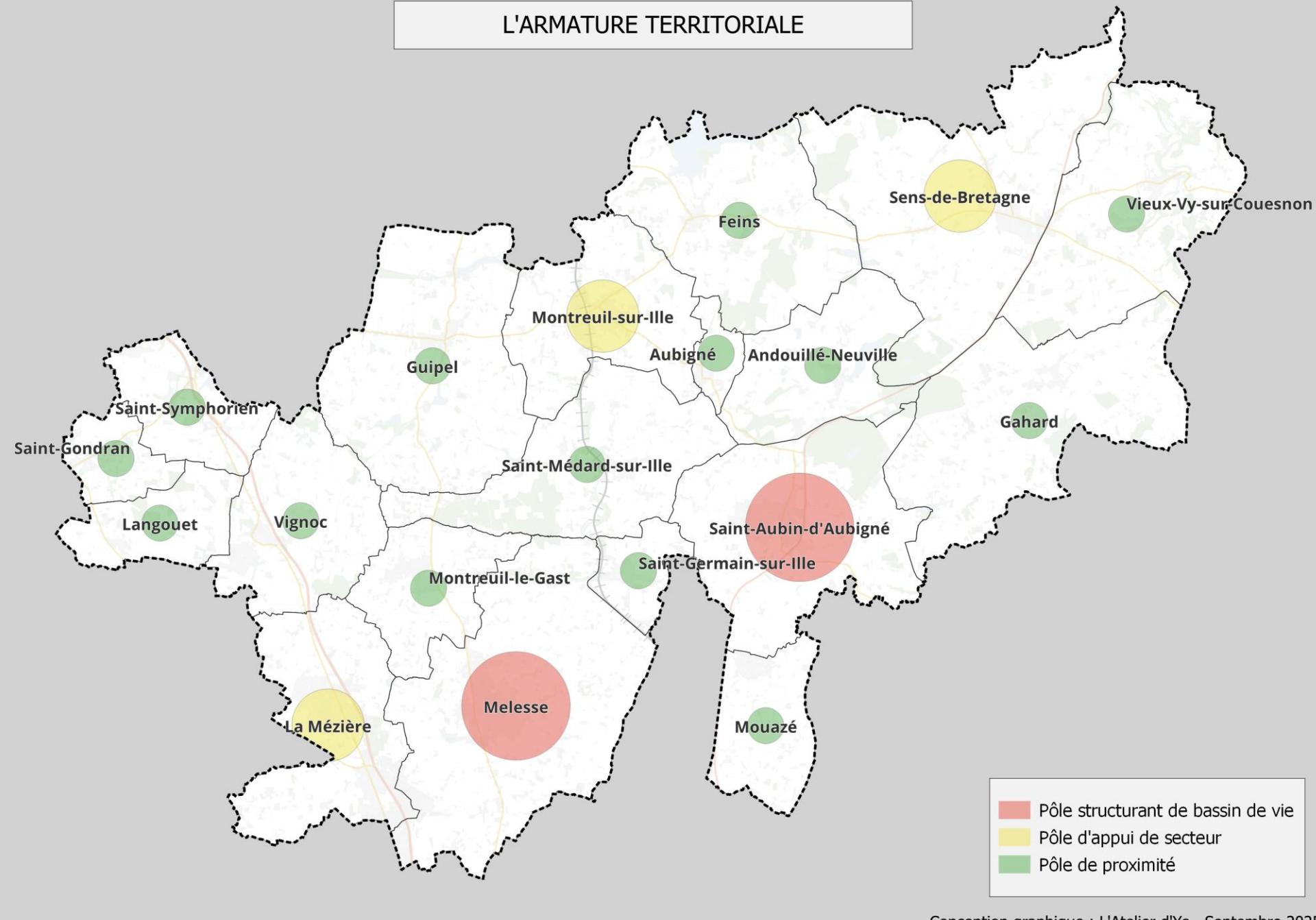


Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)



- **19** communes
- **38 971** habitants en 2022
- **297,90 km²**

L'ARMATURE TERRITORIALE



LA STRUCTURE DU PADD

Partie 1 - Un territoire vertueux et durable

- Axe 1. Transition écologique et énergétique
- Axe 2. Mobilités
- Axe 3. Environnement et cadre de vie
- Axe 4. Ressources naturelles

Partie 2 - Un territoire attractif et solidaire

- Axe 5. Habitat et équipements
- Axe 6. Centralités urbaines
- Axe 7. Activités économiques

Axe 1. Transition écologique et énergétique

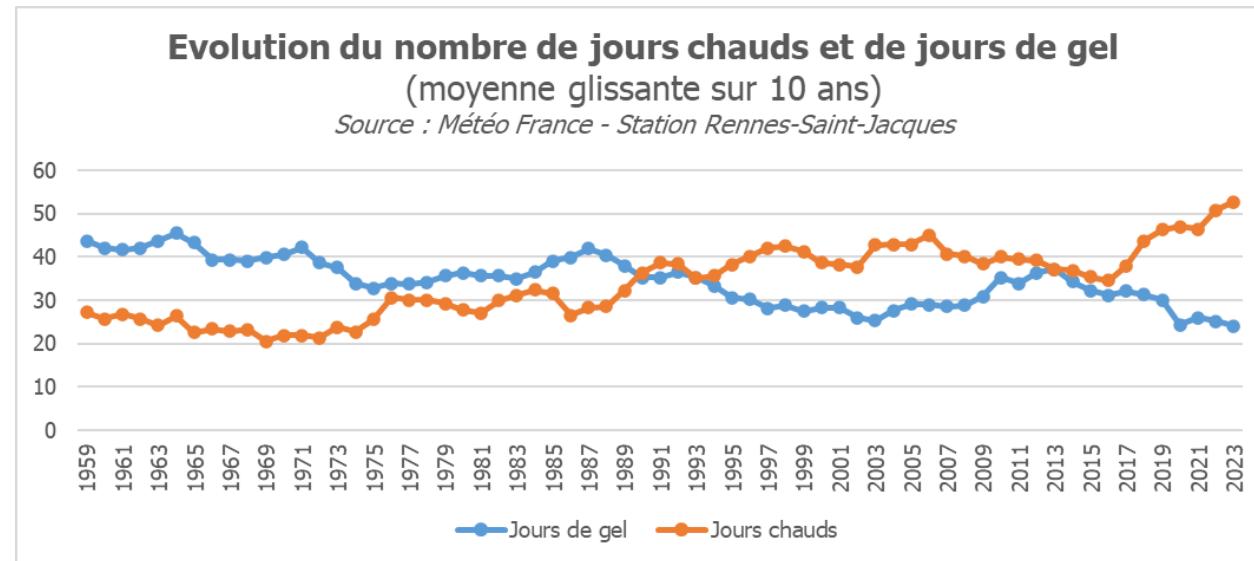
Synthèse du diagnostic de territoire



AXE 1. TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Climat : des évolutions perceptibles

- Ecart à la moyenne des températures par rapport à la période 1961-1990 :
 - **+1,1°C** ces 20 dernières années
 - **+2,4°C** en 2022

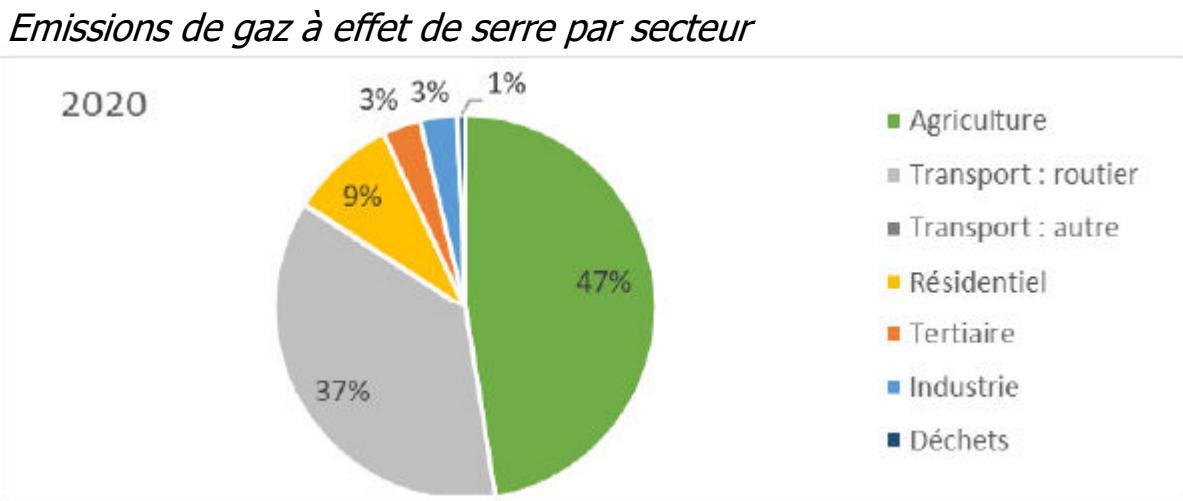
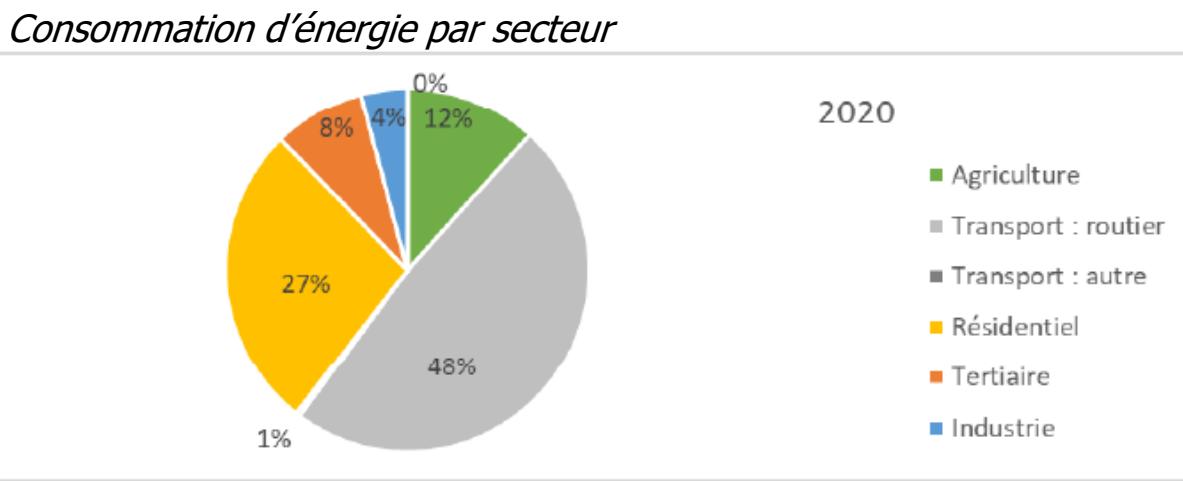


- Evolutions à attendre sans politique climatique :
 - **+3°C** à l'horizon 2071-2100 et **+4°C** pour les températures estivales
 - Multiplication de phénomènes extrêmes : canicules, tempêtes, pluies, etc.

AXE 1. TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Energie : un territoire péri-urbain et rural marqué par l'agriculture et les déplacements

- Consommation d'énergie :
 - **+7 %** entre 2010 et 2020
 - Augmentation due aux secteurs routier et agricole et à la croissance démographique
- Emissions de gaz à effet de serre :
 - Stagnation entre 2010 et 2020
- Production d'énergies renouvelables :
 - **+74 %** entre 2010 et 2020
 - **10 %** de la consommation d'énergie du territoire



Source : OEB – ISEA v5.1

« Axe 1. Réussir la transition écologique et énergétique, un enjeu majeur du territoire »

Orientations du PADD



AXE 1. RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, UN ENJEU MAJEUR DU TERRITOIRE



Orientation 1. Renforcer la résilience climatique

- Adapter les formes urbaines pour prévenir et atténuer les effets du changement climatique
- Promouvoir la ville perméable et la ville nature

= nouveau par rapport au précédent PLUi

Orientation 2. Réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone du territoire



- Devenir un territoire à énergie positive en 2050
- Favoriser la production, l'utilisation et le stockage d'énergies renouvelables
- Améliorer la performance énergétique du parc immobilier



AXE 1. RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, UN ENJEU MAJEUR DU TERRITOIRE



- Encourager la densification douce
- Imposer des surfaces perméables ou végétalisées
- Développer les logements à proximité des transports en commun



Orientation 3. Limiter et anticiper l'impact des opérations d'habitat sur l'environnement

Typologie	Communes	Densité minimale cible des nouvelles opérations	Taux cible d'intensification urbaine
Pôle structurant	Melesse, Saint-Aubin-d'Aubigné	40 logements/ha	35 %
Pôle d'appui de secteur	La Mézière, Montreuil-sur-Ille, Sens-de-Bretagne	35 logements/ha	30 %
Pôle de proximité	Andouillé-Neuville, Aubigné, Feins, Gahard, Guipel, Langouet, Montreuil-le-Gast, Mouazé, Saint-Médard-sur-Ille, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Gondran, Saint-Symphorien, Vieux-Vy-sur-Couesnon, Vignoc	30 logements/ha	20 %

AXE 1. RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, UN ENJEU MAJEUR DU TERRITOIRE



Orientation 4. Limiter et anticiper l'impact des zones d'activités sur l'environnement

- S'orienter vers des zones d'activités à énergie positive
- Favoriser la production des énergies renouvelables, la rénovation du parc immobilier ancien, l'emploi de matériaux biosourcés et recyclables, etc.

Axe 2. Mobilités

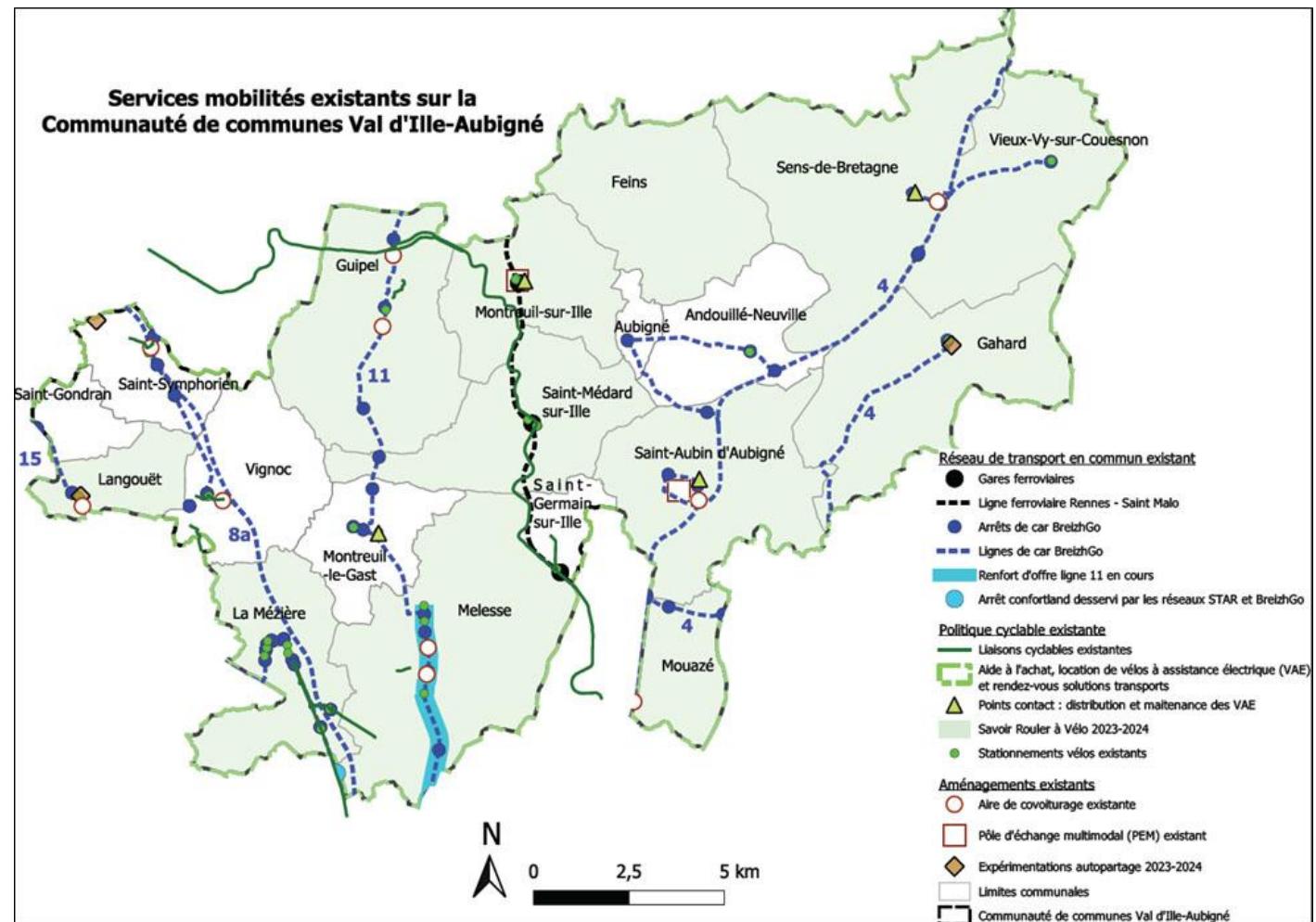
Synthèse du diagnostic de territoire



AXE 2. MOBILITÉS

Un réseau structuré mais inégal

- **2 axes routiers majeurs** : RD 137 Rennes-Saint-Malo et RD 175 Rennes-Pontorson
- **4 lignes de cars BreizhGo**
- **3 gares TER**
- **2 pôles d'échanges multimodaux**
- **Une dizaine** d'itinéraires inscrits au schéma cyclable



AXE 2. MOBILITÉS

Une dépendance à la voiture individuelle

- **33 km** de déplacement en moyenne par habitant et par jour
- **1 h** de déplacement en moyenne par habitant et par jour
- **7 sur 10** déplacements sortants du territoire vont vers Rennes Métropole
- **Deux tiers** des déplacements se font en voiture
- **85 %** des déplacements domicile-travail se font en voiture

Sources : Bilan du schéma des déplacements (février 2022), INSEE (2025)

« Axe 2. Améliorer les mobilités pour tous les usagers du territoire »

Orientations du PADD



AXE 2. AMÉLIORER LES MOBILITÉS POUR TOUS LES USAGERS DU TERRITOIRE



Orientation 5. Améliorer les déplacements à toutes les échelles

- Favoriser des centres-bourgs et des espaces publics apaisés et sécurisés
- Renforcer l'interconnexion avec les territoires voisins
- Rechercher l'équilibre territorial et l'accès aux transports en commun pour le plus grand nombre :
 - Créer des pôles d'échanges multimodaux à Melesse et La Mézière
 - Faciliter l'accès aux réseaux de cars BreizhGo, bus STAR et TER



AXE 2. AMÉLIORER LES MOBILITÉS POUR TOUS LES USAGERS DU TERRITOIRE



Orientation 6. Favoriser l'accès à l'emploi grâce aux mobilités

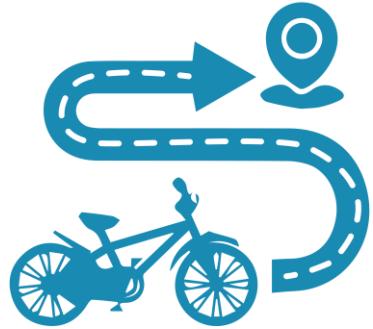
- Améliorer les déplacements vers Rennes et les zones d'activités, ainsi que les déplacements doux au sein des zones d'activités

Orientation 7. Répondre aux besoins de mobilité du quotidien

- ★ • Favoriser les formes urbaines qui réduisent les besoins en déplacements motorisés
- ★ • Développer les liaisons douces dans les centres-bourgs, entre les quartiers et à l'échelle intercommunale



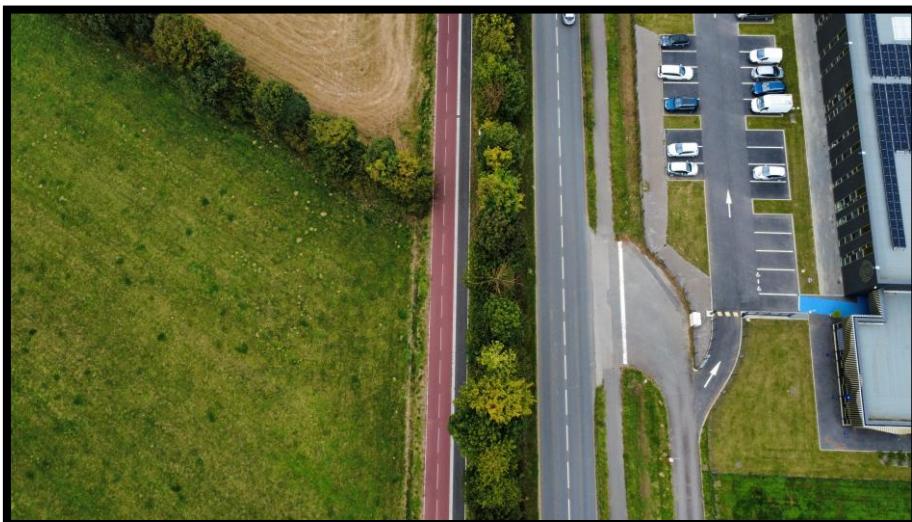
AXE 2. AMÉLIORER LES MOBILITÉS POUR TOUS LES USAGERS DU TERRITOIRE



Orientation 8. Favoriser les mobilités décarbonées



- Réduire de 50 % la consommation d'énergie liée aux mobilités d'ici 2050
- Encourager la part des transports en commun, des modes alternatifs et des modes actifs à toutes les échelles
- Implanter les projets d'aménagement au plus près des services, équipements et commerces, en y intégrant des cheminements piétons, pistes cyclables et abris pour vélos



Axe 3. Environnement et cadre de vie

Synthèse du diagnostic de territoire

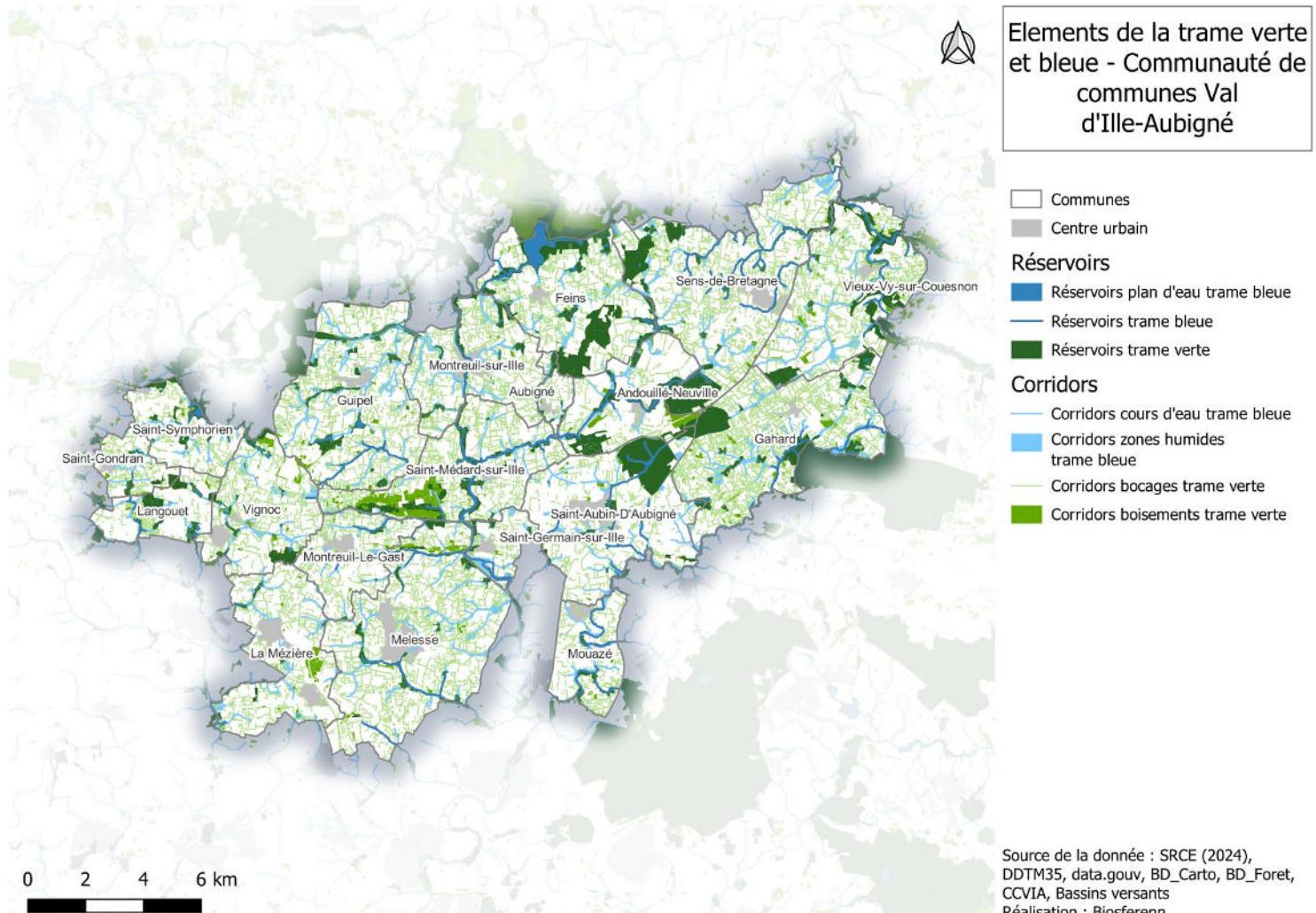


AXE 3. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- Environ **20 %** du territoire a une fonctionnalité naturelle essentielle au maintien de la biodiversité selon les inventaires existants

Trame bleue

- 3** vallées principales : la Flume, l'Ille et son canal, le Couesnon
- 480 km** de cours d'eau
- 2 400 ha** de zones humides



Trame verte

- 2 180 km** de bocage
- 9 %** d'espaces boisés

AXE 3. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Un paysage alternant bourg et campagne

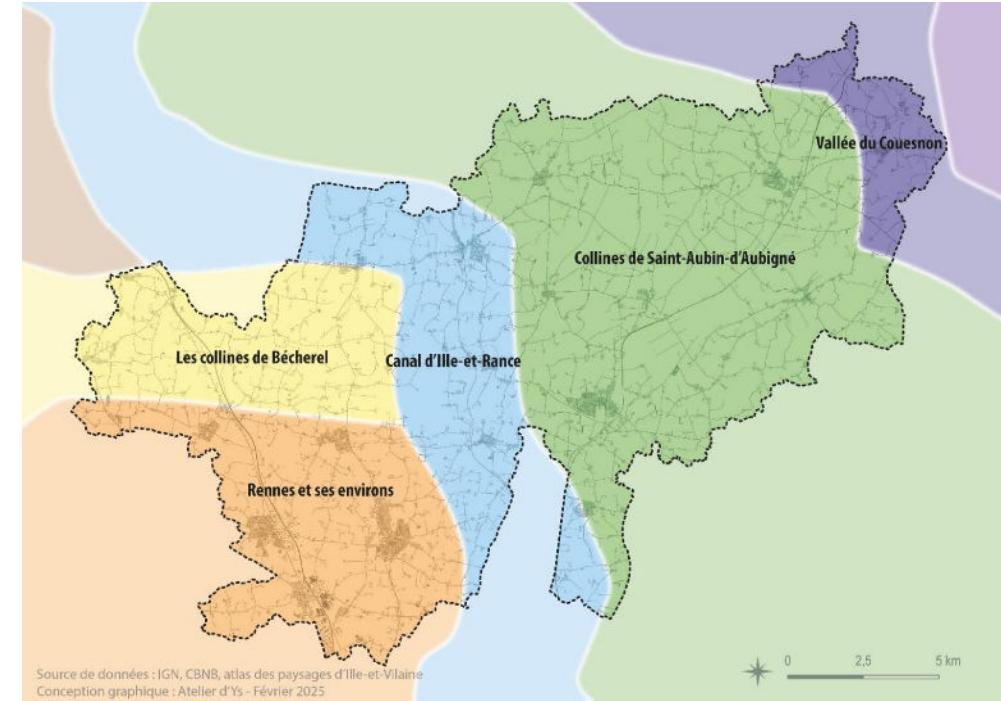
- Des collines interrompues par les vallées du canal d'Ille-et-Rance et du Couesnon
- Un paysage agricole aux horizons boisés

Un patrimoine bâti riche

- Six monuments historiques
- De nombreuses constructions en bauge, des centres-bourgs en pierre, quelques maisons à pans de bois, etc.

Des nuisances et des risques identifiés

Les unités paysagères du Val d'Ille-Aubigné



« Axe 3. Préserver l'environnement et promouvoir un cadre de vie durable »

Orientations du PADD



AXE 3. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DURABLE



Orientation 9. Protéger et renforcer la trame verte et bleue et les territoires agricoles et naturels pour améliorer la biodiversité ordinaire

- Protéger les cours d'eau, les zones humides, les espaces naturels
- Développer la trame bocagère et la nature en ville
- ★ • Préserver la trame noire en limitant la pollution lumineuse nocturne

Orientation 10. Maintenir et valoriser le patrimoine bâti et paysager du Val d'Ille-Aubigné

- Préserver le patrimoine bâti remarquable et plus commun
- Préserver les paysages naturels et urbanisés de qualité, proposer des extensions urbaines intégrées au paysage, favoriser les transitions douces entre ville et campagne



AXE 3. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DURABLE



Orientation 11. Assurer la coexistence des populations et des espaces naturels et agricoles en limitant les nuisances et les risques

- S'assurer de la compatibilité entre les activités économiques et des loisirs avec l'activité agricole et les espaces naturels

★ Orientation 12. Promouvoir un urbanisme favorable à la santé pour améliorer le bien-être des habitants

- Réduire les expositions aux pollutions (air, bruit, sols, eau, etc.)
- Proposer un cadre de vie propice à la santé mentale (espaces publics, nature, mixité sociale) et aux mobilités actives



Axe 4. Ressources naturelles

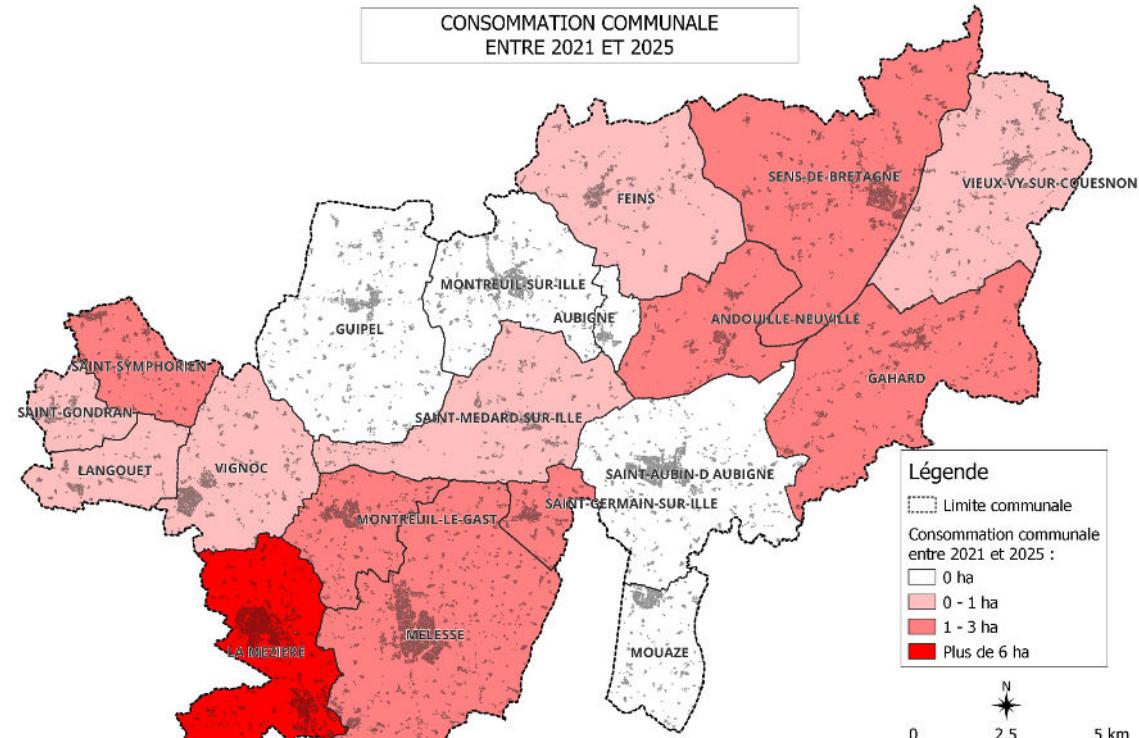
Synthèse du diagnostic de territoire



AXE 4. RESSOURCES NATURELLES

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

- **13 %** du territoire est urbanisé en 2021
- **17 ha** urbanisés chaque année entre 2011 et 2021, dont **2/3** pour l'habitat
- **7 ha** urbanisés chaque année entre 2021 et 2025



Les espaces agro-naturels

- **70 %** de surface agricole utile (-3,4 % entre 2000 et 2020)
- **319** exploitations agricoles (nombre divisé par 2 entre 2000 et 2020)
- Une diversification de l'activité agricole

Source : CCVIA (2025)

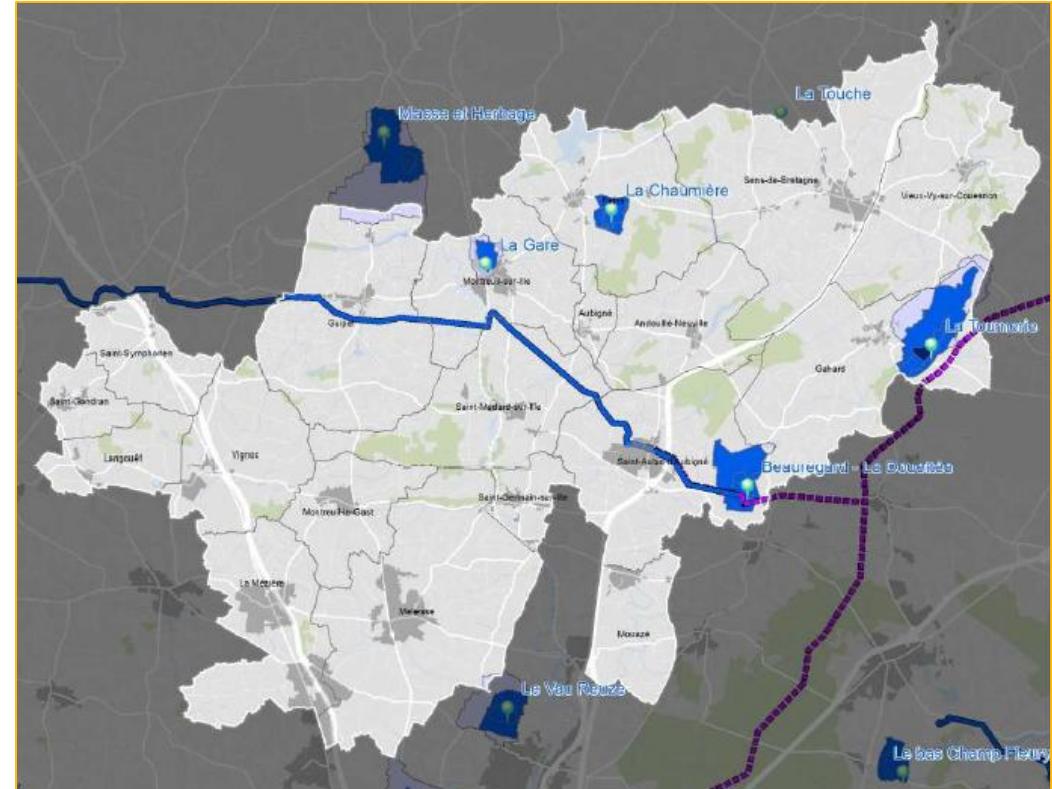
Conception graphique : L'Atelier d'Ys - Février 2025

AXE 4. RESSOURCES NATURELLES

La ressource en eau potable

- **6** sources en eau : **3** captages d'eau, **1** forage et **2** périmètres de captage
- **3** usines de potabilisation : Feins, Gahard, Saint-Aubin-d'Aubigné

L'approvisionnement en eau potable



Des sous-sols exploit  s

- **5** carri  res en activit   (Guipel, Saint-M  dard-sur-Ille, Vieux-Vy-sur-Couesnon et Vignoc)
- **3 millions** de tonnes de granulats produits par an

« Axe 4. Assurer la pérennité des ressources naturelles »

Orientations du PADD



AXE 4. ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

★ Orientation 13. S'engager dans la trajectoire du « zéro artificialisation nette » pour préserver les sols

- Encourager la sobriété foncière dans toutes les politiques publiques : mobilité, habitat, économie, etc.
- Favoriser le renouvellement urbain, la densification qualitative, la réhabilitation du bâti existant et la requalification des friches, permettre la renaturation



Destination de la consommation	2021-2031	2031-2041
Accueil d'activités en zones d'aménagement économique	Environ 45 ha	
Production de logements, services et équipements de proximité	Environ 79 ha	Poursuite de la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
Total	Environ 124 ha	

AXE 4. ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES NATURELLES

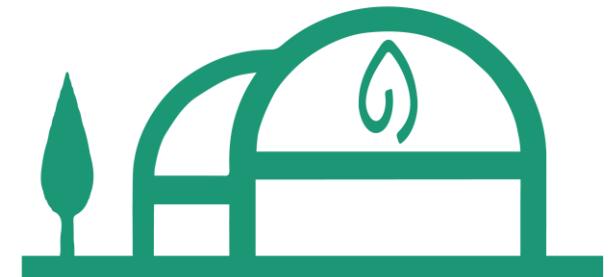


Orientation 14. Accompagner la mutation du monde agricole et maintenir localement les sièges d'exploitation

- Veiller à la préservation du foncier agricole et au respect des espaces naturels
- ★ • Favoriser les circuits courts, renforcer l'autonomie alimentaire

Orientation 15. Permettre une gestion durable des boisements, des sols et des sous-sols

- Favoriser l'utilisation de matériaux locaux renouvelables dans la construction
- Encadrer le développement des carrières et la remise en état des sites



AXE 4. ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES NATURELLES



Orientation 16. Prendre en compte l'eau dans le développement du territoire

- Adapter l'accueil d'habitants et d'activités aux capacités en eau potable et traitement des eaux usées
- Protéger les périmètres de captage et forage, les cours d'eau, les zones humides, les zones d'expansion de crues, et restaurer ceux qui ont été dégradés
- Concevoir des espaces urbains plus perméables, développer une gestion intégrée des eaux pluviales dès la conception des projets



Orientation 16 bis. Veiller à la multifonctionnalité des sols

- Prendre en compte la vie et la multifonctionnalité des sols dans les choix d'urbanisation
- Limiter l'urbanisation, désimperméabiliser, renaturer selon une vision qualitative



Axe 5. Habitat et équipements

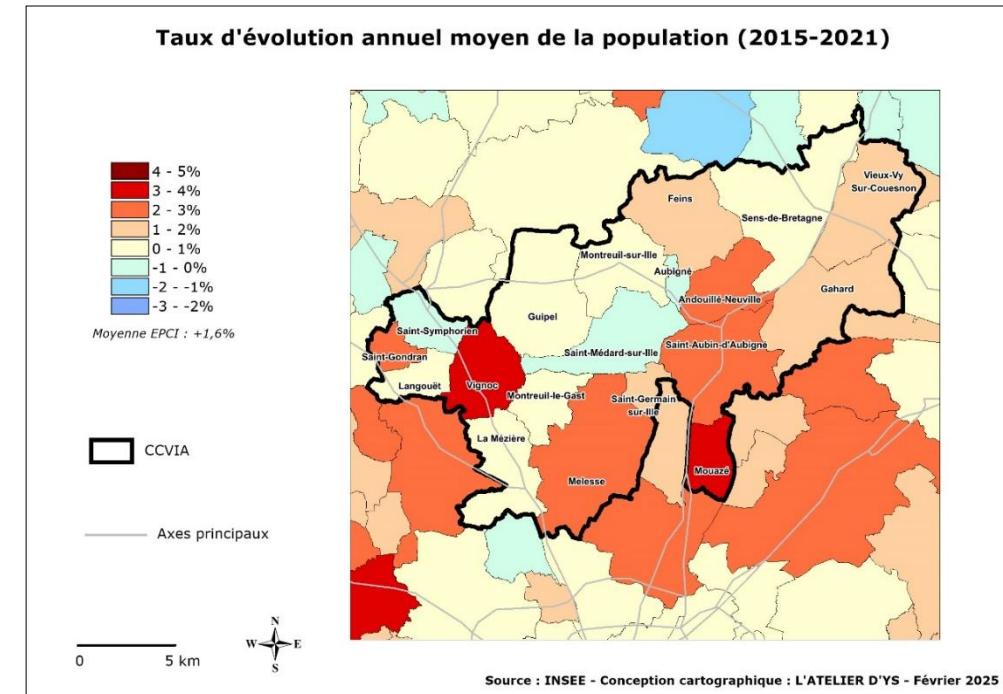
Synthèse du diagnostic de territoire



AXE 5. HABITAT ET ÉQUIPEMENTS

Un dynamisme démographique et des différences nord/sud

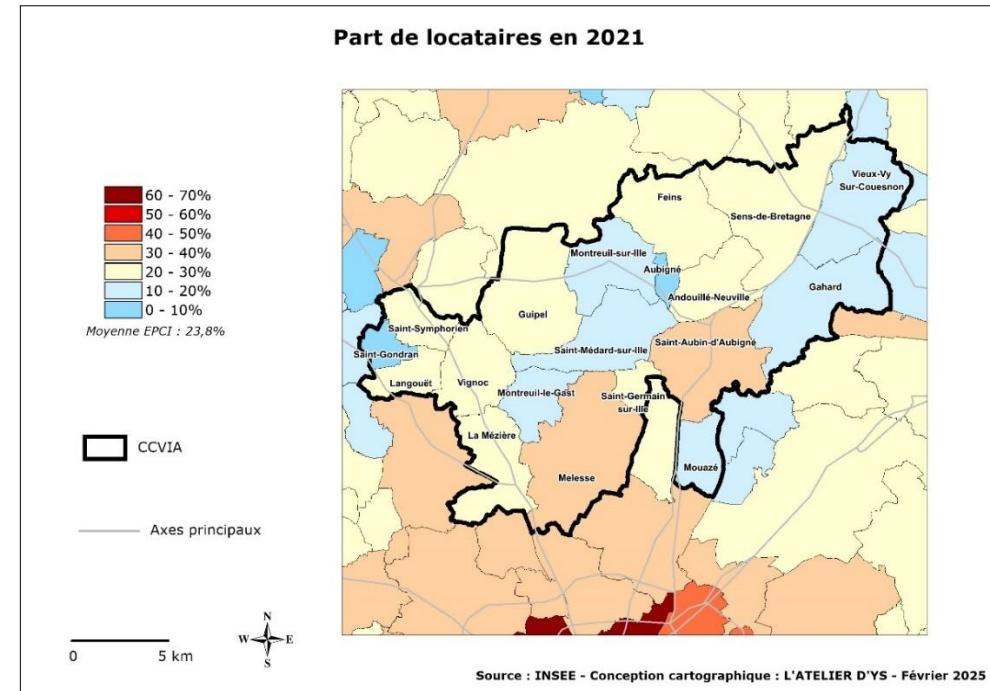
- **38 971** habitants et habitantes au Val d'Ille-Aubigné en 2022
- **+1,6 %** par an sur la période 2015-2021, une croissance principalement portée par les communes du sud
- **3** communes perdent des habitants : Saint-Symphorien, Saint-Médard-sur-Ille et Aubigné
- **40 %** de la population dans les trois principales villes : Melesse, La Mézière et Saint-Aubin-d'Aubigné
- **1,24** d'indice de jeunesse, soit le plus élevé du Pays de Rennes



AXE 5. HABITAT ET ÉQUIPEMENTS

Une forte de production de logements mais des logements peu variés

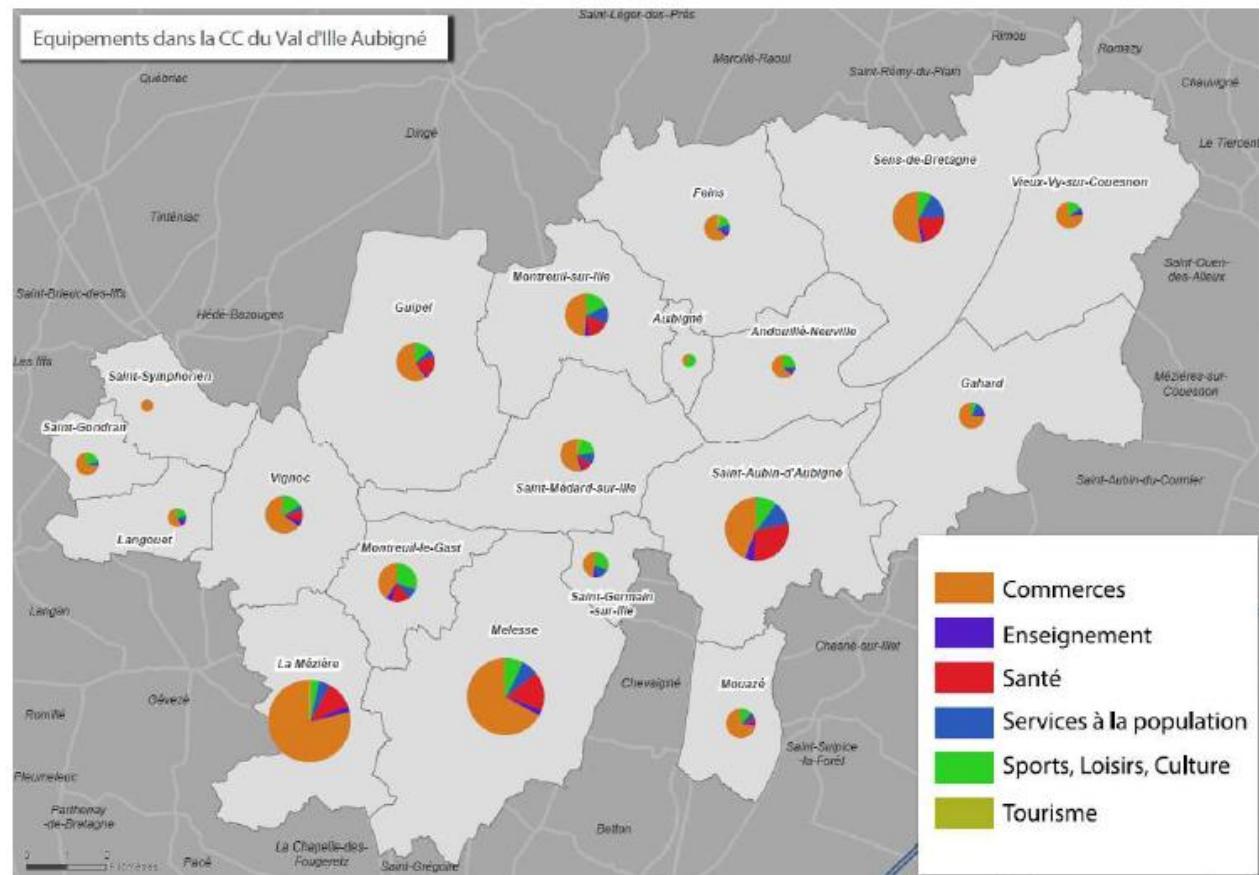
- **+1,8 %** par an (1,4 % en Ille-et-Vilaine)
- **61 %** de très grands logements
- **23,8 %** de locataires (39,1 % en Ille-et-Vilaine)
- **14,6 %** d'appartements (40,4 % en Ille-et-Vilaine)
- **5,6 %** de taux de vacance
- **6,8 %** de logements locatifs sociaux (13 % en Ille-et-Vilaine)
- **51** logements locatifs sociaux mis en service par an entre 2019 et 2023



AXE 5. HABITAT ET ÉQUIPEMENTS

Des équipements de proximité situés dans les centres-bourgs

- **85 %** des communes ont un établissement scolaire primaire (sauf Aubigné, Saint-Symphorien et Saint-Gondran)
- **4** collèges : Melesse, La Mézière et Saint-Aubin-d'Aubigné
- **100 %** des communes ont au moins un équipement sportif
- Une plus forte densité d'équipements et de commerces au sud du territoire



« Axe 5. Accompagner le dynamisme démographique »

Orientations du PADD



AXE 5. ACCOMPAGNER LE DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE



Orientation 17. Accompagner le dynamisme démographique du Pays de Rennes

- Produire un objectif d'environ 330 logements par an jusqu'en 2031
- Renforcer l'accueil dans les pôles structurants et les pôles d'appui
- Maintenir un accueil d'habitants nécessaire à la vitalité de toutes les communes



Typologie	Communes	Principe de répartition des logements
Pôle structurant	Melesse, Saint-Aubin-d'Aubigné	33 %
Pôle d'appui de secteur	La Mézière, Montreuil-sur-Ille, Sens-de-Bretagne	32 %
Pôle de proximité	Andouillé-Neuville, Aubigné, Feins, Gahard, Guipel, Langouet, Montreuil-le-Gast, Mouazé, Saint-Médard-sur-Ille, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Gondran, Saint-Symphorien, Vieux-Vy-sur-Couesnon, Vignoc	35 %

AXE 5. ACCOMPAGNER LE DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE



Orientation 18. Offrir des logements adaptés aux besoins de tous les ménages

- Proposer des logements en adéquation avec les attentes de tous les types de ménages
- Développer les logements aidés et garantir un accueil adapté des gens du voyage

AXE 5. ACCOMPAGNER LE DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE



Orientation 19. Doter le territoire d'équipements et de services moteurs d'une vie sociale riche



- Adapter la capacité d'accueil des équipements aux évolutions démographiques et économiques prévues
- Veiller à une répartition équilibrée des équipements structurants, en priorité au cœur des communes
- Poursuivre les constructions exemplaires et durables engagées par les collectivités

Orientation 20. Développer les réseaux numériques au service des habitants, des activités économiques, des équipements et des services

- Répondre aux besoins actuels et futurs, réduire les inégalités



Axe 6. Centralités urbaines

Synthèse du diagnostic de territoire



AXE 6. CENTRALITÉS URBAINES

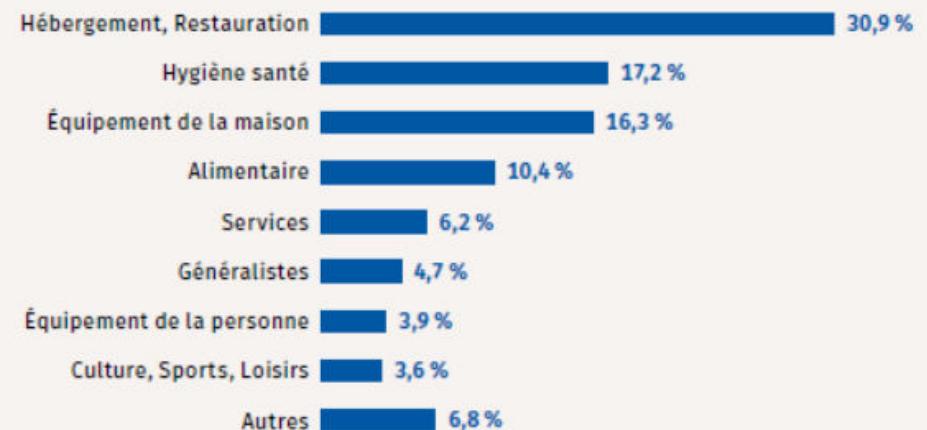
Un développement urbain marqué

- Un fort développement urbain à partir des années 1970 de façon plus ou moins concentrique
- Une forte dispersion de l'habitat au-delà des bourgs

Les commerces, services et équipements de proximité

- **10** grandes surfaces alimentaires (CCI 2025)
- **337** commerces de détail (CCI 2025)

Commerces par secteur d'activités (01/2025)



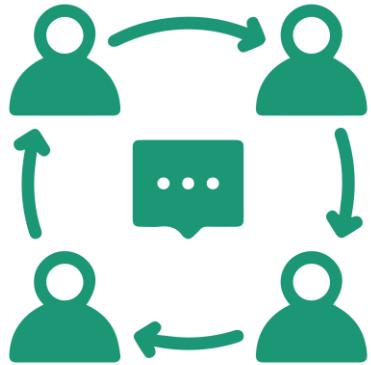
Observatoire économique de l'Ille-et-Vilaine

« Axe 6. Renforcer les centralités pour favoriser le lien social dans les communes »

Orientations du PADD



AXE 6. RENFORCER LES CENTRALITÉS POUR FAVORISER LE LIEN SOCIAL DANS LES COMMUNES



Orientation 21. Favoriser le lien social au cœur des centres-bourgs

- Définir la centralité comme secteur prioritaire du projet communal : densification des logements, services, équipements et commerces, accueil de population les plus fragiles

Orientation 22. Animer les centralités pour renforcer leur vitalité et l'attractivité commerciale

- En faire un lieu privilégié d'implantation des services et commerces, notamment en y aménageant les espaces publics et en y faisant converger les déplacements
- Soutenir des centralités vivantes, inclusives et adaptées à tous les âges



Axe 7. Activités économiques

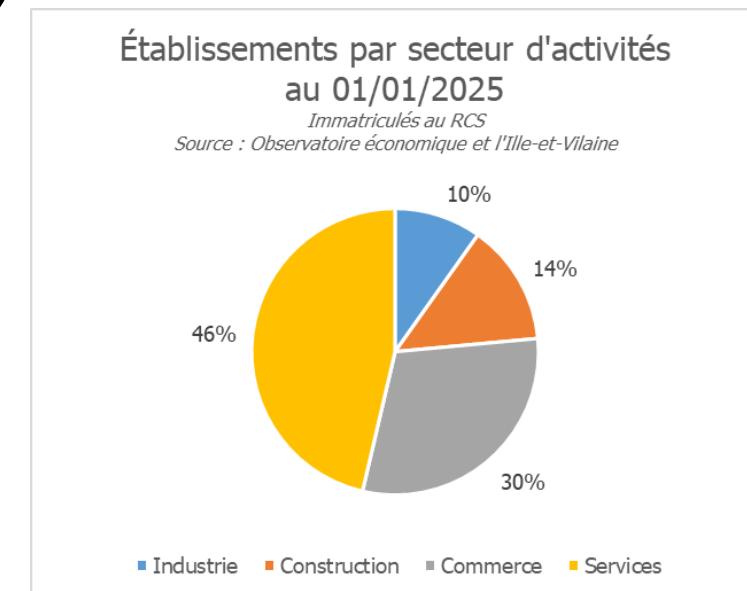
Synthèse du diagnostic de territoire



AXE 7. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Un développement économique récent et marqué

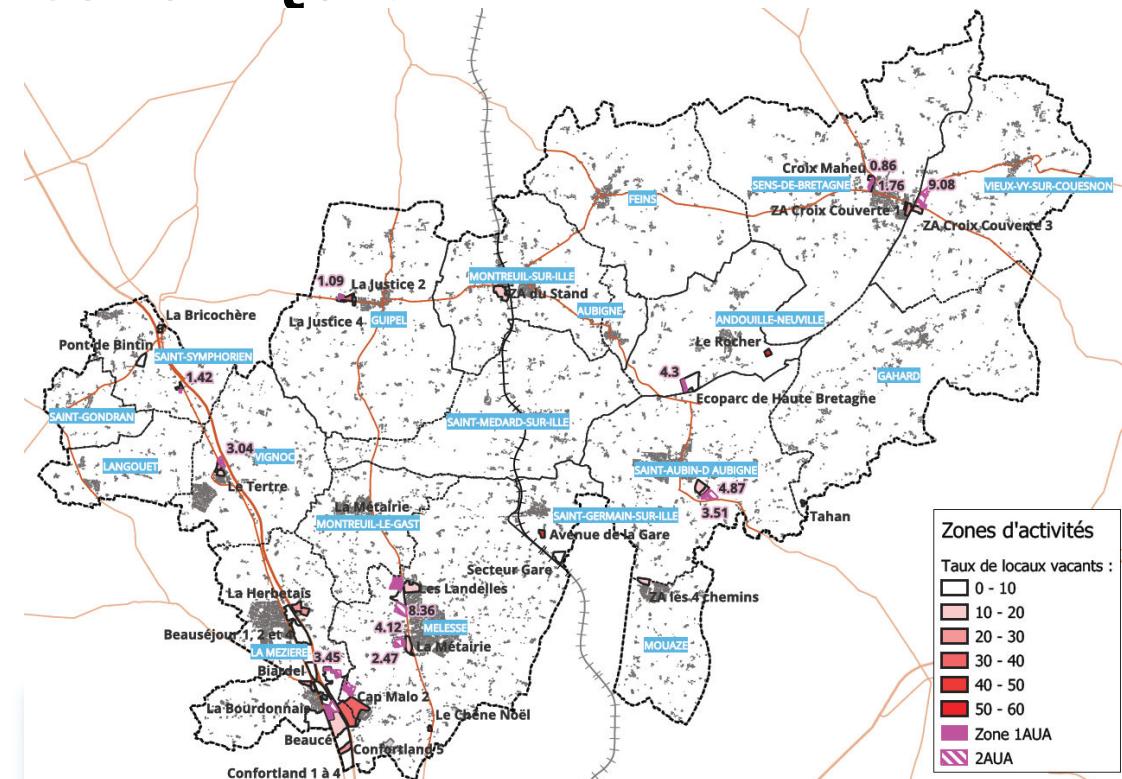
- **5,7 %** de taux de chômage en 2022 (INSEE)
- **84 %** de mobilité professionnelle en 2022
- **23 990 €** de revenu médian par UC (5^e EPCI de Bretagne)
- **6,2 %** de taux de pauvreté (1,8 fois moins qu'en Bretagne)
- Près de **2 000** entreprises (hors artisans, professions libérales) uniquement de petites entreprises de moins de 50 salariés (CCI 2025)
- **76 %** des entreprises en commerce et services
- **185** établissements industriels
- Une concentration de l'emploi dans 3 communes : Melesse, La Mézière et Saint-Aubin-d'Aubigné



AXE 7. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Zones d'activités économiques

- **41** zones d'activités économiques, dont **30** communautaires
- **352** hectares de zones d'activités
- **671** établissements
- **14 %** de locaux vacants



Plusieurs sites touristiques

- Le canal d'Ille-et-Rance, le domaine du Boulet, la vallée du Couesnon, etc.



« Axe 7. Développer et encourager l'attractivité économique du Val d'Ille-Aubigné, pour soutenir l'emploi »

Orientations du PADD



AXE 7. DÉVELOPPER ET ENCOURAGER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ, POUR SOUTENIR L'EMPLOI



Orientation 23. Maintenir et renforcer l'emploi à l'échelle de toutes les communes

- Les activités compatibles avec l'habitat dans les bourgs
- L'artisanat en proximité
- L'industrie et la logistique dans les secteurs dédiés
- Certaines activités en campagne sous conditions (STECAL)

Orientation 24. Conforter la vocation commerciale des centres-bourgs et des zones commerciales

- Maintenir les commerces de proximité en cœur de bourg
- Implanter les projets commerciaux d'importance et la logistique commerciale dans les secteurs d'implantation périphériques (SIP) et les densifier : la Métairie, Cap Malo, Route du Meuble, Saint-Médard



AXE 7. DÉVELOPPER ET ENCOURAGER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ, POUR SOUTENIR L'EMPLOI



Orientation 25. Renforcer l'attractivité économique du territoire

- Programmer l'offre de terrains et de bâtiments d'activités selon une vision globale
- Renforcer les sites de développement économique emblématiques
- Veiller à la qualité des aménagements

Orientation 26. Optimiser le foncier existant à travers la requalification des sites et la diversification des activités présentes



- Encourager l'optimisation du foncier et du bâti, permettre la diversification, accompagner la requalification
- Permettre la diversification de l'activité des carrières : panneaux solaires, valorisation des déchets verts...



AXE 7. DÉVELOPPER ET ENCOURAGER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ, POUR SOUTENIR L'EMPLOI

★ Orientation 27. Promouvoir un tourisme durable

- Valoriser les atouts naturels, bâtis et paysagers dans le respect des milieux naturels et des équilibres écologiques
- Structurer et diversifier l'offre d'hébergements et de services, ainsi que l'offre de tourisme fluvial sur le canal d'Ille-et-Rance



AXES DU PADD

Partie 1 - Un territoire vertueux et durable

- Axe 1. Réussir la transition écologique et énergétique, un enjeu majeur du territoire
- Axe 2. Améliorer les mobilités pour tous les usagers du territoire
- Axe 3. Préserver l'environnement et promouvoir un cadre de vie durable
- Axe 4. Assurer la pérennité des ressources naturelles

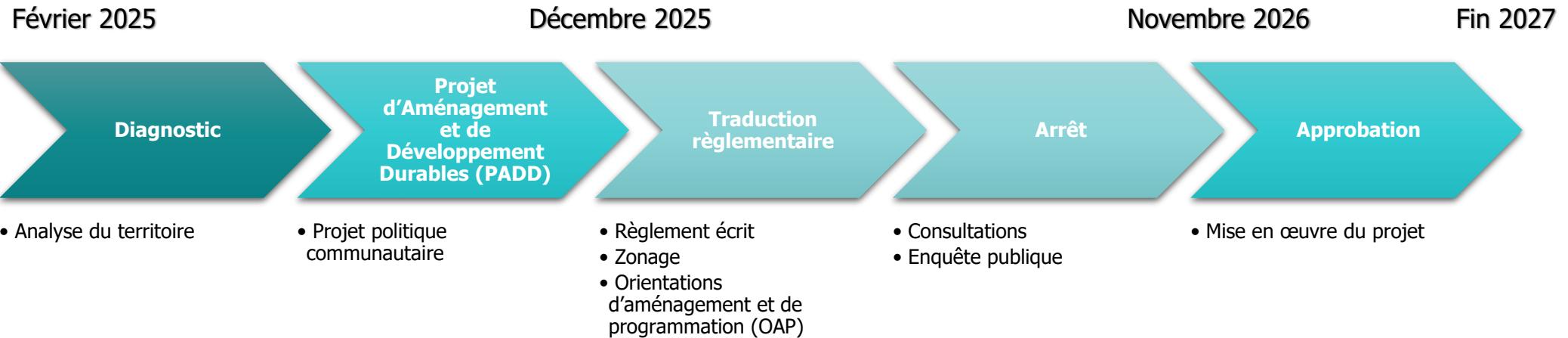
Partie 2 - Un territoire attractif et solidaire

- Axe 5. Accompagner le dynamisme démographique
- Axe 6. Renforcer les centralités pour favoriser le lien social dans les communes
- Axe 7. Développer et encourager l'attractivité économique du Val d'Ille-Aubigné, pour soutenir l'emploi



Les prochaines échéances

Les prochaines étapes



→ Le débat en conseil communautaire est prévu en **décembre 2025**

COMMENT PARTICIPER ?

- Consulter les **supports de communication** de la Communauté de communes et des mairies, tels que les sites internet, le magazine du Val d'Ille-Aubigné et les bulletins municipaux.
- Accéder au **dossier de la révision du PLUi** mis à disposition et complété tout au long de la procédure de révision à l'accueil de la Communauté de communes et dans les mairies.
- Prendre part aux **ateliers de concertation**, aux **réunions publiques** et aux **permanences** aux moments clés de la procédure.
- Partager ses remarques via :
 - le **registre dématérialisé** à l'adresse www.registre-dematerialise.fr/5695,
 - le **registre papier** disponible à l'accueil de la Communauté de communes et dans les mairies,
 - en adressant **un courrier** à la Communauté de communes.

Présentation

L'ATELIER D'YS
M. JAFFRÉ et Mme DAVOST



Val d'ille
Aubigné



Alter.Mob
Accompagner la transition des mobilités